



Compte-rendu du Comité Syndical du 3 octobre 2020

Présents : Rémy FROGER, Francis HOURQUEBIE, Sylvie LE DRÉAU, Patrick MAUBOUSSIN, Roger PIERRIEAU, Dominique ROUSSEAU, Sonia TREMOUREUX, Mélanie COSNIER, Antoine D'AMECOURT, Corinne KALKER, Pascal LELIEVRE, Jean-Louis LEMAITRE, Jean-Louis LEMARIE, Nicolas LEUDIERE, Pierre PATERNE, Brigitte TETU-EDIN, Emma VERON, Jean-François ZALESNY, Marc BAUDRY, Emmanuel DUHAMEL, Christian GILLES, Michel LEGENDRE, Anthony MUSSARD, Régis NOIR, Catherine PAULOUIN, Daniel CHEVALIER, Delphine DELAHAYE, Emmanuel FRANCO, Lionel HUBERT (S), Franck LEBRETON (S), Gisèle BERNIER

(S : suppléant)

Excusés : Emmanuel D'AILLIERES, Catherine TAUREAU, Daniel COUDREUSE, Gaëtan VALLEE, Sébastien HUET, Noël TELLIER

Equipe technique : Céline BIHEL, Isabelle VACHE, Carole LESIOURD

Le secrétaire de séance est nommé : Monsieur Nicolas LEUDIERE est désigné pour remplir ces fonctions après acceptation de l'intéressé.

Ouverture de séance

Le secrétaire, Monsieur Nicolas LEUDIERE, prononce un mot d'accueil et le Président, Monsieur Emmanuel FRANCO ouvre la séance.

I- Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2020

Le Président propose au Comité Syndical l'approbation du compte-rendu de sa session du 12 septembre 2020. Aucun participant ne formule de remarque. Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.

II- Diagnostic initial et enjeux globaux : définir une stratégie pour le Pays Vallée de la Sarthe

Diagnostic initial

Depuis son arrivée le 3 août 2020, la directrice Céline BIHEL a réalisé une douzaine d'entretiens avec des élus locaux et a rédigé un rapport d'étonnement, dont les grandes lignes sont présentées à l'assemblée (la présentation complète a été envoyée par mail) :

- **Le territoire** : en position de « carrefour », en proie à des dynamiques variées et centrifuges, dont l'identité s'est construite autour du tourisme de la Vallée de La Sarthe
- **La gouvernance** : un lien avec les communes à renforcer et un fonctionnement calqué sur celui des communautés de communes, à faire évoluer
- **La visibilité & lisibilité** : le Pays est globalement peu visible (des élus, des services et des habitants) et quand il est identifié c'est sur la double compétence ingénierie/financements
- **Les opportunités** : le contexte général est favorable aux thématiques traitées par le Pays Vallée de la Sarthe mais l'échelle du Pays n'est pas forcément la plus évidente à l'échelle de la Région, qui est habituée à traiter directement avec les EPCI



Au vu de ces éléments de diagnostic, il est fait aux élus la proposition suivante :

→ **Objectifs :**

- **Créer une culture commune et une dynamique au sein du Pays :**
 - Pour participer à l'identité du Pays
 - Assumer le caractère innovant du Pays en matière de Transition
- **Réaffirmer le double rôle du Pays :**
 - Ingénierie
 - Appui administratif et financier

→ **Moyens :**

- **Alléger l'organisation Bureau / Comité Syndical :**
 - Bureau : questions stratégiques, budgétaires et d'employeur
 - Comité Syndical : lieu de débats, apport intellectuel
- **Réinterroger notre méthode de travail :**
 - Prioriser les projets en lien avec les habitants et les élus (services de proximité)
 - Associer les services des communes (et CDC) aux projets

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Syndical. Il est également proposé que Céline Bihel fasse des permanences délocalisées dans les 3 communautés de communes, pour renforcer le lien avec les services.

Enjeux globaux liés au réchauffement climatique

Mélanie COSNIER, élue référente du PCAET, présente à l'assemblée les projections chiffrées du réchauffement climatique à l'échelle du territoire : température moyenne, nombre de jours anormalement chauds, pluviométrie annuelle, etc.

Mélanie COSNIER présente ensuite la définition du bilan carbone et de l'emprunte carbone : actuellement, l'emprunte carbone moyenne d'un français se situe à environ 11T de CO₂/hab alors que pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050, celle-ci devrait être de 2T CO₂/hab. Le Président Monsieur Emmanuel FRANCO s'est prêté au jeu du calcul de son empreinte carbone et explique les marges de progrès qu'il a identifiées à son échelle.

Mélanie COSNIER souligne notamment l'enjeu de réduction de la part des « services publics » dans l'emprunte carbone des français : en tant qu'élus, il est possible d'agir en rénovant nos bâtiments publics et en passant à des énergies locales et renouvelables.

Mélanie COSNIER présente ensuite les éléments de diagnostic du Plan Climat (PCAET) à l'échelle du Pays Vallée de la Sarthe :

- Concernant les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre :
 - les transports routiers : 56% de transports de personnes et 44% de transports de marchandises, représentant près de 10 000 flux journaliers vers Le Mans et Sablé
 - l'agriculture : 89 % (méthane et protoxyde azote liés à l'élevage), 5% (engrais); 4% (énergies fossiles). L'agriculture permet également de capter et de séquestrer du CO₂, notamment grâce aux haies, prairies et couverts végétaux.
- Il apparaît donc pertinent de mener une **action sur l'agriculture/l'alimentation et la mobilité.**
- Concernant les principaux secteurs consommateurs d'énergie finale :
 - Les transports routiers
 - Le résidentiel (et le tertiaire)
- Il apparaît donc pertinent de mener une **action sur la rénovation énergétique des bâtiments (habitat privé et bâti public)**



III- Plan de relance et Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

Contexte national :

Le Plan de Relance National « France Relance », présenté en conseil des ministres le 3 septembre 2020, prévoit 100 milliards d'euros pour retrouver dans les 2 ans, le niveau de richesse d'avant crise et préparer la France à l'horizon 2030. Ce plan de relance (à échéance du 31.12.2021) comporte trois piliers :

- La compétitivité économique : 34 milliards d'euros
- La cohésion sociale et territoriale : 36 milliards d'euros
- La transition écologique : 30 milliards d'euros, dont :
 - o 4 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat et des collectivités
 - o 650 millions d'euros pour les projets vertueux de construction des collectivités

→ Au vu des délais très courts, les collectivités du territoire auront besoin d'un accompagnement technique opérationnel, leur permettant de cibler des actions dites « à gain rapide ».

Contexte régional :

Des plans de relance ont également été définis par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, à destination des communes et des communautés de communes et concernant uniquement des dépenses d'investissement.

Une présentation synthétique des dispositifs est proposée à l'assemblée :

Période	Département	Région		France Relance
	2020-2022	Jusqu'au 30 juin 2021		2020-2021
Montant	COMMUNES : 18€/hab si +1000 hab 25€/hab si -1000 hab Plancher : 12 000 € CDC : Taux de base 6€/hab Taux majoré : 10€/hab	COMMUNES : 1 dossier max 20 % maxi du coût HT Plancher : 10 000 € Plafond : 75 000 €	CDC : 5 dossiers max 70 à 80% max du coût Plancher : 50 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • 4 milliards € pour rénovation bâtiments de l'Etat et collectivités • 650 millions € : projets vertueux de construction des collectivités
Investissements éligibles	Attractivité du territoire Actions au service des territoires et des usagers	Tout équipement et service public jouant un rôle de redynamisation	Projets CTR pourront bénéficier d'un abondement	<ul style="list-style-type: none"> • Actions dites « à gain rapide » : régulation systèmes de chauffage, modernisation éclairage, etc. • Gros entretien ou renouvellement des systèmes (isolation, etc.) • Réhabilitation lourde
Conditions		Sont exclus : Projets CTR, projets relevant d'une aide sectorielle, investissements liés à l'eau, assainissement, électrification	Gain énergétique : 40 % 10 % minimum de la dotation devront être fléchés sur croissance verte (exclus : eau, assainissement, élect.)	

Par ailleurs, la Région Pays de la Loire a été désignée comme porteur associé unique du programme de l'Etat : « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » (SARE). Lancé le 8 septembre 2019, le programme SARE est un dispositif de soutien aux territoires pour mieux informer les particuliers et propriétaires de petits tertiaires sur la rénovation énergétique, financé par des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Dans ce cadre, la Région s'engage donc à déployer des **Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE), portées par les territoires**. Ces PTRE auront pour missions :

- information, conseils, accompagnement des ménages et des entreprises pour les bâtiments tertiaires, réalisation d'audits énergétiques...
- mobilisation des professionnels et acteurs concernés et accompagner leur montée en compétence ;
- sensibilisation et conseil pour le tertiaire.



Contexte local :

Parmi les actions prioritaires du Plan Climat du Pays (PCAET), a été ciblée la création d'une PTRE, afin d'agir sur la rénovation de l'habitat.

En conséquence, le Comité syndical valide à l'unanimité :

- Le principe que le Pays Vallée de La Sarthe se rende visible du point de vue ingénierie et financier, dans le cadre du Plan de Relance et notamment sur le volet de rénovation énergétique
- Le principe de préfigurer une PTRE à l'échelle du Pays Vallée de La Sarthe, en veillant à l'articuler avec les autres acteurs concernés
- Le recrutement d'ici fin 2020 d'un thermicien (1 ETP) qui aura pour missions d'accompagner techniquement les communes et les communautés de communes du territoire, dans le cadre du Plan de Relance et de préfigurer la création d'une PTRE à l'échelle du Pays Vallée de La Sarthe

IV- Plan Alimentaire et Agricole Territorial (PAAT)

Contexte national :

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT présentés en annexe) s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. Adoptée en octobre 2018, la Loi EGALIM prévoit pour la restauration collective : au moins 50 % de produits de qualité et durables au 1er janvier 2022, dont au moins 20 % de produits biologiques.

- Ces nouvelles exigences amènent certaines collectivités à s'interroger sur le mode d'approvisionnement des cantines scolaires. Ces réflexions nécessitent d'être accompagnées et une ingénierie territoriale semble dans ce cadre, indispensable.

Contexte régional :

Un appel à projets co-porté par la Région Pays de La Loire, l'ADEME et la DRAAF a été lancé en septembre 2020 afin de soutenir les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Une deuxième vague de dépôt de dossiers est prévue pour le 1^{er} février 2021

Contexte local :

Le Pays Vallée de La Sarthe travaille depuis de nombreuses années sur la thématique de produits locaux (« charte qualité et proximité », édition du guide « Mon passeport pour manger local » ; organisation de ciné-débat, marchés de producteurs, etc.) et s'est doté d'un Plan Climat (PCAET) qui a identifié parmi les actions prioritaires, l'élaboration d'un Plan Alimentaire et Agricole Territorial (PAAT).

En conséquence, le Comité syndical valide à l'unanimité :

- Le principe de répondre à l'appel à projet PAAT en février 2021
- D'engager le travail de diagnostic agricole nécessaire, en mobilisant des acteurs variés
- La mise en œuvre technique des actions nécessaires à la préfiguration d'un PAAT à l'échelle du Pays Vallée de La Sarthe, d'ici fin 2020.



V- Mobilités

Contexte national :

Adoptée en décembre 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. La loi d'orientation des mobilités comporte trois volets :

1. **Investir plus et mieux dans les transports du quotidien** : 13,4 Md€ d'investissements de l'État dans les transports entre 2017 et 2022
2. **Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer** :
3. **Engager la transition vers une mobilité plus propre** :

→ Les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité d'ici le 31 mars 2021.

Contexte régional :

- ✓ Une étude Mobilité menée en 2019 par la DDT a montré que le territoire du Pays Vallée de La Sarthe est soumis à des dynamiques contrastées en termes de mobilité
 - ✓ Seconde couronne périurbaine du Mans : CDC Val de Sarthe et LBN (secteur en déficit d'accès au service)
 - ✓ Pôle intermédiaire et son aire urbaine : CDC de Sablé sur Sarthe
- ✓ Il existe d'ores et déjà de nombreux acteurs positionnés sur les transports en commun, et l'autopartage mais relativement peu sur la thématique du « vélo pour aller travailler ».

Contexte local :

Parmi les actions prioritaires du PCAET, a été ciblée une étude mobilité.

En conséquence, le Comité syndical valide à l'unanimité de :

- mener une étude mobilité, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs concernés, après le 1^{er} trimestre 2021
- la mise en œuvre technique des actions nécessaires à la préfiguration d'une étude mobilités, notamment sur la thématique du « vélo pour aller travailler », à l'échelle du Pays Vallée de La Sarthe.

VI- Communication et sensibilisation PCAET

Parmi les actions prioritaires du Plan Climat (PCAET), a été ciblée la communication et la sensibilisation des élus, des services et du grand public. Pour sensibiliser aux enjeux climatiques et aux actions du PCAET, il est proposé d'organiser une conférence avec la présence exceptionnelle de Jean JOUZEL, climatologue français et Prix Nobel de la Paix (2007).

En conséquence, le Comité Syndical valide :

- Le principe d'organiser une conférence avec la présence de Jean JOUZEL, d'ici fin 2020
- D'autoriser le Président Emmanuel FRANCO à faire les démarches et les dépenses nécessaires à l'organisation d'une telle conférence.



Concernant le film PCAET (valorisant des initiatives locales en faveur de la transition) : au vu de la charge de travail de fin d'année et de la saison peu propice à la prise d'images,

Le Comité Syndical valide à l'unanimité de :

- Repousser au printemps 2021 la réalisation du film PCAET

VII- Questions diverses

Le Contrat Territoires-Région 2020 (CTR) du Pays Vallée de la Sarthe a été adopté par le Conseil régional le 17 novembre 2017 et a pour objet de préciser et d'organiser les interventions de la Région, jusqu'au 31 décembre 2020. Le Pays Vallée de La Sarthe assure le chef de filât du Contrat Territoires-Région pour ses trois communautés de communes membres : Loué-Brulon-Noyen, Sablé-sur-Sarthe et Val de Sarthe. Chaque intercommunalité conserve sa dotation régionale.

Au vu du contexte de crise sanitaire, tous les projets inscrits au Contrat Territoires-Région ne pourront pas faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention dans ces délais.

C'est pourquoi, il est proposé de solliciter auprès de la Région, une prolongation du CTR, jusqu'au 30 septembre 2021.

En conséquence, le Comité syndical valide à l'unanimité de :

- Solliciter auprès de La Région, une prolongation du CTR jusqu'au 30 septembre 2021
- Autoriser le Président Emmanuel FRANCO à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

L'ordre du jour étant écoulé, le Président Monsieur Emmanuel FRANCO clôt la session à 11h50 en remerciant les participants.

Le Secrétaire,

Nicolas LEUDIERE

Le Président,

Emmanuel FRANCO